

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE SANCOINS  
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

-----

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Sodia PHILIPPEAU, Laetitia GLORIAU, Ginetto ANZIL, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI, Carole BENARD, Nicolas BERGER, Adrien FONTAINE.

**Absent ayant donné pouvoir :**

Madame Jeanne GAZEAU a donné pouvoir à Monsieur Pierre GUIBLIN.

**Absentes excusées :**

Madame Sandrine BELIN

**Secrétaire de séance :** Laetitia GLORIAU

-----  
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 1

PRESENTS A LA SÉANCE : 11

Date de convocation : 6 novembre 2023

Date d'affichage : 6 novembre 2023  
-----

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2023 (VOTE)
- Admission de créances en non-valeur (VOTE)
- Acquisition du minibus (INFO)
- Organisation du repas de fin d'année en faveur des aînés : prestataires intervenants (VOTE)
- Mise en place des « bons d'achat » : convention et prestataire intervenant (VOTE)
- Augmentation du barème de l'aide alimentaire (VOTE)
  
- Questions diverses
  - Echange relatif au projet de rénovation du local de distribution de l'aide alimentaire

**Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.**

*Monsieur Le Président demande à Monsieur Adrien FONTAINE, Directeur Adjoint de la Mission Locale Cher Sud et nouveau membre du Conseil d'Administration du CCAS de se présenter. Il demande également à chaque membre présent de se présenter. Monsieur le Président montre à l'assemblée les photographies du projet de flocage du minibus, et rappelle qu'il s'agit d'un véhicule neuf places.*

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2023

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
11	12	12			

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant la transmission du compte-rendu de la séance du 3 octobre 2023 ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :**

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration 3 octobre 2023 (document annexé).**

Délibération adoptée à l'unanimité.

### ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
11	12	12			

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu la demande en date du 27 septembre 2023 d'admission en non-valeur transmise par le comptable public ;  
Vu le rapport du Président ;

Considérant que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public ;

Considérant que l'admission en non-valeur des créances est décidée par l'Assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire et qu'elle est demandée par le comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement ;

Considérant qu'il convient, pour régulariser la situation budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale, de les admettre en non-valeur ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :**

- **Approuve les demandes d'admission en non-valeur (document annexé) ;**
- **Inscrit les crédits nécessaires à ces annulations au chapitre 65 du budget CCAS - compte 6542 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

## ACQUISITION DU MINIBUS

Monsieur le Président rappelle que deux dossiers de demandes de subvention ont été déposés, un auprès de la CARSAT, l'autre auprès de la conférence des financeurs du Conseil Départemental du Cher. La CARSAT a donné son accord de subvention à hauteur de 15 000€, la conférence des financeurs statuera en fin d'année et rendra sa réponse courant janvier 2024.

Monsieur le Président indique que le montant de reste à charge est à ce jour inconnu et rappelle qu'il y aura un minimum de 20%, soit un minimum de 6 790€. Un emprunt de 33 000 € a été fait sur 5 ans avec un taux d'intérêt de 3,84% afin de régler le minibus dans sa totalité.

Monsieur le Président indique que si les membres du Conseil d'administration ont des projets pour 2024, il faudra les répertorier puis estimer leur montant avant le vote du budget primitif qui aura lieu en mars ou avril 2024, il faudra donc s'accorder sur les investissements possibles d'ici la fin de l'année 2023.

## ORGANISATION DU REPAS DE FIN D'ANNEE EN FAVEUR DES AINES : PRESTATAIRES INTERVENANTS

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
11	12	7	5		

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant que par délibération du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2023, les membres du conseil ont approuvé les festivités de fin d'année et leurs modalités d'organisation, notamment sur l'organisation d'un repas de fin d'année pour les administrés âgés de 70 ans et plus, qui aura lieu le jeudi 14 décembre 2023 ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins a fait une demande de devis auprès de trois traiteurs afin d'établir trois propositions de menus en vue du repas de fin d'année ;

Considérant que les prestations proposées par les trois entreprises sont jugées équivalentes selon les critères d'analyse, à savoir la disponibilité des traiteurs le jour du repas, la qualité du menu proposé et le respect du tarif ainsi que la validité de l'offre jusqu'au repas ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :**

- accepte les devis des prestataires proposés et retient le traiteur FERRIER (document annexé) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le devis retenu ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à la majorité.  
5 votes Contre

Monsieur Dominique CIVRAY demande le nombre d'administrés inscrits au repas en 2022 et le nombre d'inscrits à l'instant T.

Madame Florine CROCHET, chargée du CCAS, répond qu'il y avait 165 inscrits en 2022 et qu'aujourd'hui, 120 personnes se sont inscrites.

Monsieur Dominique CIVRAY pense qu'au vu des chiffres, le nombre de convives prévus lors de la demande de devis (200 personnes) devrait être revu à la baisse, rappelant que l'an passé, le traiteur retenu avait finalement augmenté de 2€ le prix par repas au vu du nombre d'inscrits. Monsieur le Président rectifie en indiquant que l'augmentation était due au changement de viande, peut-être plus onéreuse que celle initialement prévue.

Monsieur Dominique CIVRAY émet des doutes sur le fait que la viande finalement proposée soit plus coûteuse que celle initialement prévu.

Madame Sodja PHILIPPEAU souhaiterait changer de traiteur après deux années consécutives avec le même prestataire.

Madame Nadège VALENTI s'étonne du supplément de 2€ pour le plateau de fromage, annoncé par un des traiteurs.

Monsieur le Président propose que chaque membre vote pour le traiteur qu'il préfère, après étude des menus proposés, boissons comprises. Après le choix du traiteur, le menu choisi à la majorité est le suivant :

- ✚ Apéritif : fours chauds, canapés assortis et pompes aux Grattons / rosé pamplemousse ;
- ✚ Entrée : Terrine de poularde aux foie gras et sa garniture ;
- ✚ Plat : Paleron de veau confit et sa sauce au banyuls ;
- ✚ Accompagnement : pomme de terre savoyarde et tomate provençale ;
- ✚ Assortiment de fromages : chèvre - cantal - vache / salade ;
- ✚ Dessert : Feuillantine chocolat et sa brochette d'ananas sur lit de crème anglaise ;
- ✚ Vin : Menetou-Salon blanc et rouge (négocié entre Monsieur le Président et le traiteur par téléphone durant la séance, pour le même tarif)

**MISE EN PLACE DES « BONS D'ACHAT » : CONVENTION ET PRESTATAIRE INTERVENANT (VOTE)**

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
11	12	12			

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que par délibération du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2023, les membres du Conseil ont approuvé les festivités de fin d'année et leurs modalités d'organisation, notamment sur l'attribution d'un bon d'achat de 17 € par personne pour les administrés âgés de 80 ans et plus n'ayant pas bénéficié du repas de fin d'année ;

Considérant que le bon d'achat pourra être dépensé par leur détenteurs dans les commerces de Sancoins, engagés par l'acceptation d'une convention « bon d'achat » ;

Considérant qu'un devis a été reçu pour l'impression des bons d'achat, établi par l'imprimerie SAINT-AMANDOISE, pour une impression recto (124 € HT) et une impression recto-verso (151 € HT) ;

Considérant qu'en cas d'impression recto-verso, il sera indiqué au verso l'ensemble des commerçants partenaires ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :**

- valide la convention « bon d'achat » proposée (document annexé) ;
- retient le devis du prestataire proposé et l'impression recto-verso (document annexé) ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

*Monsieur Dominique CIVRAY rappelle que la distribution des bons d'achat se fait au domicile des administrés, en main propre par lui-même ainsi que Mesdames Laetitia GLORIAU et Sodia PHILIPPEAU et demande s'il y aurait des volontaires : Madame Nadège VALENTI ainsi que Messieurs José ANTONIO et Maurice MICAULT se portent volontaires.*

#### **AUGMENTATION DU BAREME DE L'AIDE ALIMENTAIRE (VOTE)**

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
11	12	12			

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que par délibération du Conseil d'Administration en date du 17 octobre 2022, l'avenant n°1 au règlement intérieur du CCAS de Sancoins prévoyait une augmentation du seuil de l'aide alimentaire par un passage de 8 à 9 euros de reste à vivre par jour et par personne ;

Considérant qu'au vu de l'inflation et afin de faire bénéficier d'avantage d'administrés de l'aide alimentaire, Madame Sodia PHILIPPEAU, Vice-Présidente du CCAS propose une nouvelle augmentation de ce seuil par un passage de 9 à 10 euros de reste à vivre par jour et par personne ;

Considérant que cette augmentation entraînerait la révision du règlement intérieur du CCAS ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :**

- approuve l'augmentation du barème de l'aide alimentaire, par un passage de 9 à 10 euros de reste à vivre par jour et par personne comme proposé ci-dessus ;
- valide la révision du Règlement Intérieur du CCAS (document annexé) ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

### ECHANGE RELATIF AU PROJET DE RENOVATION DU LOCAL DE DISTRIBUTION DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Monsieur le Président suggère qu'avec la subvention de la CARSAT, soit 15 000€, il serait profitable de dédier ce montant aux travaux de rénovation du local de distribution de l'aide alimentaire et demande aux membres de répertorier les travaux à entreprendre.

Madame Laetitia GLORIAU indique que les huisseries seraient à changer.

Madame Florine CROCHET signale qu'elle a réalisé un état des lieux du local avec suggestion de travaux et photographies à l'appui.

Monsieur le Président lit les suggestions proposées et fait passer le dossier aux membres du Conseil.

Madame Laetitia GLORIAU a demandé son avis au responsable des services techniques, qui pense qu'il vaille mieux changer les portes que les rénover, au vu de leur vétusté.

Monsieur Dominique CIVRAY suggère que les ouvrants seraient à changer au vu des pertes énergétiques qu'ils génèrent actuellement.

L'ensemble des membres présents approuvent.

Madame Laetitia GLORIAU précise qu'il faudra que la largeur de la porte d'entrée soit adaptée afin que le tire-palette puisse passer, et ajoute qu'à ce titre, il faudra également changer la barre de seuil.

Monsieur le Président conclue qu'il faudra faire le point avant le prochain Conseil d'Administration des travaux à entreprendre et établir un budget prévisionnel.

Madame Laetitia GLORIAU indique qu'elle a contacté ce jour l'EHPAD afin d'avoir le nombre de résidents de 80 ans et plus afin d'organiser la distribution des bons d'achats. Pour l'établissement, l'option du bon d'achat de 17€ il semble compliqué à utiliser par les résidents notamment ceux qui sont sous mesure de protection juridique, et qu'il serait préférable qu'ils puissent bénéficier d'un colis comme l'an dernier. Elle précise que l'an passé, 53 résidents étaient concernés.

Monsieur le Président propose de faire réaliser pour les résidents de l'EHPAD de 80 ans et plus des colis d'hygiène d'une valeur de 20€, proposition approuvée par l'ensemble des membres de l'assemblée.

Monsieur le Président souhaite profiter de la présence de Messieurs Nicolas FONTAINE et Adrien BERGER, représentants respectifs de la Mission Locale ainsi que du Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) afin de leur demander de soumettre des propositions d'actions à porter auprès du public jeune. Il rappelle que le CCAS porte actuellement des actions en faveur des personnes âgées et demande une réflexion sur d'autres projets à vocation des jeunes.

Monsieur Adrien FONTAINE annonce que sur Sancoins il y a eu en 2022 23 nouveaux accueils et qu'au total, 91 jeunes sont accompagnés sur la commune. Il en profite pour rappeler les missions de la structure, à savoir qu'elle propose un accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, sans critère de diplôme. Les jeunes sont accompagnés sur l'emploi et la formation, qui constituent le cœur de métier des conseillers en insertion professionnelle, mais également sur les freins périphériques (accès aux droits, au logement, la mobilité, la santé, etc.). 1300 jeunes sont accompagnés par la Mission Locale Cher Sud.

Monsieur Nicolas BERGER indique que 61 jeunes ont fréquenté le PAEJ depuis début 2023 (les moins de 16 ans représentent 23%, les 16-17 ans 19%, les 18-25 ans 58%).

Monsieur le Président demande à réfléchir pour 2024 ce que pourrait apporter le CCAS.

Monsieur Nicolas BERGER informe l'assemblée que la majorité des jeunes contacte via les réseaux sociaux. Ils ont besoin de parler, d'avoir des informations sur notamment l'accès aux droits, puis il y a les questions sur la mobilité, l'insertion, la santé. La structure constate que les jeunes peinent à sortir du territoire (sauf ceux qui partent dans le cadre d'une poursuite d'études). Par exemple, la grande majorité ne connaissent pas le Printemps de Bourges. Un projet est en

cours d'élaboration sur cet évènement, afin que des jeunes puissent se déplacer et assister à des concerts gratuits. Il indique que cela demande une grande mobilisation pour motiver le public. Monsieur Adrien FONTAINE appuie le propos en précisant que ce sont des projets qui demandent du temps, de la confiance.

Madame Laetitia GLORIAU évoque la difficulté pour les personnes rencontrant des problématiques de mobilité de se présenter à un premier entretien Pôle Emploi, suite à une inscription, et qui doit se réaliser sur Bourges.

Monsieur Adrien FONTAINE indique que la structure fait parfois appel à des prestataires pour faciliter le déplacement des jeunes sans moyens de locomotion, tels que le Garage Associatif Solidaire de Baugy (GAS18) par exemple.

Monsieur Nicolas BERGER indique qu'il y a une vraie difficulté à « capter » les jeunes les plus en difficultés, qu'ils soient dans des problématiques d'addiction, de refus de l'institution. La structure n'est pas en mesure d'intervenir en soirée ou sur les week-ends. L'éducatrice spécialisée présente peut identifier les problématiques mais il reste difficile de faire le lien avec les médecins. Une réflexion est actuellement en cours sur des actions de prévention en santé sexuelle auprès du Centre gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic de Bourges (CeGIDD) et un travail en partenariat est mené avec le collège afin de faire connaître l'association auprès des jeunes, dès la 6<sup>ème</sup>, à raison d'une intervention deux fois par mois.

Monsieur le Président demande à Messieurs BERGER et FONTAINE de réfléchir à des actions à proposer si possible au prochain Conseil d'Administration afin que cela puisse être prévu au budget 2024.

Monsieur Nicolas BERGER rapporte que la soirée Halloween organisée par le PAEJ cette année a été une réussite dans le sens où environ 150 personnes ont participé à ce projet. Il indique qu'il s'agit d'un évènement facteur de liens dans les communes rurales et que ce type d'action permet de rencontrer des jeunes que la structure ne verrait pas autrement, hors contexte, et cela permet également d'aller à la rencontre des gens.

Monsieur Dominique CIVRAY souhaite que le prochain Conseil d'Administration intègre la définition d'un règlement du minibus.

Monsieur le Président répond que le minibus ne sera pas prêté aux associations mais qu'un règlement peut être envisagé. Il demande que l'ancien minibus soit retiré du patrimoine du CCAS au profit de la commune, pour l'assurance et les réparations éventuelles, ce qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Monsieur le Président préfère attendre de connaître les projets réfléchis relatifs aux échanges ci-dessus afin de prévoir un règlement, au cas où il soit prévu que le véhicule profite aux jeunes.

Monsieur Nicolas BERGER évoque le dispositif « transport d'utilité sociale » : ce sont des bénévoles qui se proposent d'emmener les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion aux rendez-vous médicaux par exemple via un bus dont un financement par le Conseil Régional peut être envisagé. Ce dispositif existe déjà sur d'autres territoires et cela semble bien fonctionner.

Madame Laëtitia GLORIAU précise que la collecte de la Banque Alimentaire aura le vendredi 25 et samedi 26 novembre et lance un appel aux volontaires qui souhaitent y participer.

**La séance est levée à : 16h30**

Le Président,



Pierre GUBLIN

La secrétaire de séance,

Laetitia GLORIAU